



Puis-je accepter un héritage ?

Par **As b**, le **06/07/2015** à **10:57**

Bonjour,

J'étais employé au sein d'une étude de notaire. Au cours de mon contrat de travail, je me suis familiarisé avec une dame à tel point que je la considère comme ma grand-mère à ce jour.

Je ne travail plus dans le domaine du notariat et cette dernière souhaite me mettre dans son testament.

Est-ce que je risques quelque chose si j'accepte ? Et déjà puis-je accepter ?

Merci pour votre aide.

Bien à vous,

Par **domat**, le **06/07/2015** à **11:04**

bjr,

à mon avis, rien n'interdit d'accepter cet héritage.

vous paierez 60% de frais sur la valeur du legs reçu.

cdt

Par **As b**, le **06/07/2015** à **13:11**

Merci Domat pour la réponse. Il n'y a pas de règle d'interdiction niveau déontologie ? Je ne suis plus employée mais je l'ai connu durant mon exercice.

J'aimerais en être certaine avant qu'elle rédige son testament dans mon sens ...

Cordialement,